

■ **Fondation Jules Ducommun-Robert**, à La Chaux-de-Fonds (FOSC du 19.05.1999, p. 3322). But modifié: utiliser les revenus des biens du patrimoine, ainsi constitué en fondation, en faveur d'oeuvres d'utilité publique et d'intérêt local, d'institutions, de sociétés de bienfaisance, de création d'oeuvres philanthropiques, de familles à secourir, de personnes indigentes à soutenir, de rentes, de bourses et de toutes destinations où une générosité bienfaisante peut légitimement répondre; ces affectations sont destinées uniquement à des oeuvres de La Chaux-de-Fonds et à des personnes habitant cette localité, il ne sera fait d'exception que pour les membres de la famille Jules Ducommun-Robert qui devraient être secourus; participer financièrement à l'exploitation de la Crèche 'L'Amitié' tant que celle-ci déploiera son activité sous les auspices de la Loge maçonnique 'L'amitié' de la La Chaux-de-Fonds. Acte de fondation modifiés le 23.01.2002. Aerni Henri et Tschumi Pierre ne sont plus membres du comité; les pouvoirs de Aerni Henri sont radiés. Chopard André, jusqu'ici président, nommé secrétaire, continue à signer collectivement à deux, mais désormais pas avec Boillat Georges. Signature collective à deux, sauf avec Girard André, a été conférée à Zurcher Pierre, de Aeschi bei Spiez, à La Chaux-de-Fonds, membre et président du comité.
Journal no 82 du 13.01.2003
(00817902 / CH-645.0.201.023-0)